

PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 2

Abréviations employées et coût

Messieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 ^{ère} fois)	50,00 €
3 = Forfait extérieur (1 ^{ère} fois)	38,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au Comité le vendredi de la semaine suivant la rencontre)	
5 = Feuille de rencontre non reçue ⁽²⁾	21,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, N° de licence, prénom ...) ⁽¹⁾ Ou composition de l'équipe exempté non reçue	PE + 41,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc ...)	11,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	13,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible ⁽¹⁾	PE + 11,70 €
10= Saisie informatique du résultat non effectuée à temps ⁽²⁾	11,80 €
11= Non-saisie informatique de la feuille de rencontre (composition des équipes et détail des parties) ⁽²⁾	13,00 €
Caution pour appel	20,00 €
	80,00 €

⁽¹⁾ Pour ces motifs, la pénalité financière est appliquée aux deux associations.

⁽²⁾ Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV	JOURNEE	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
PRM/D	3	6	MALAKOFF 4 ASNIERES 3	Manque lieu de rencontre.	non sanctionné
PRM/D	3	8	MALAKOFF 4 ASNIERES 3	Présence de 2 joueurs étrangers dans l'équipe de Malakoff 4.	PE + 11,70€
D1/D	3	6	MALAKOFF 5 CLAMART 8	Manque heure de rencontre.	non sanctionné
D1/E	3	6	LEVALLOIS 12 MONTROUGE 3	Manque heure de rencontre.	non sanctionné
D1/E	3	6	RUEIL 9 NEUILLY 7	Manque numéro association Neuilly.	non sanctionné
D2/A	3	6	PLESSIS ROBINSON 5 COURBEVOIE 10	Manquent numéro d'équipe Courbevoie (dans intitulé association et récapitulatif des scores) et « TOTAL DES POINTS DE CHAQUE ÉQUIPE »	non sanctionné
D2/A	3	9	BOIS COLOMBES 7 PUTEAUX 4	Erreur de poule : noté 4 au lieu de A.	non sanctionné
D2/C	3	6	LA GARENNE COLOMBES 4 MALAKOFF 7	Manque date de rencontre.	non sanctionné
D2/D	3	6	LA GARENNE COLOMBES 3 VILLENEUVE LA GARENNE 1	Manque »TOTAL DES POINTS DE CHAQUE ÉQUIPE «.	non sanctionné

Autres décision(s) de la Commission Sportive :

Rencontre PR Messieurs Poule D : MALAKOFF 4 / ASNIÈRES 3 – Journée 3 Phase 2

Participation de 2 joueurs étrangers dans l'équipe de Malakoff 4.

Décision :

Conformément à l'article I.16 du règlement départemental : une équipe de 4 joueurs ne peut comporter qu'un seul joueur étranger au plus (conforme au Titre II-Chapitre 6-article II-609 des règlements administratifs fédéraux).

Conséquence : Motif 8 - Mauvaise composition d'équipe (PE+11,70€) contre l'équipe de MALAKOFF 4.

Perte de la rencontre 28-00 3-0 au profit de l'équipe ASNIERES 3.

Conservation des résultats individuels pour le calcul d'échanges de points-licence.

Erratum : Rectification de la décision sur la rencontre D1/A (Nanterre 3/Courbevoie 9) - Journée 1 Phase 2

Conformément à l'article I.8 j du règlement départemental, les points-rencontre sont de 3 pour Courbevoie 9 à 0 pour Nanterre 3 (et non 3 à 1 comme indiqué). Le reste de la décision est inchangé.

Précisions de la CSD : Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fftt.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. Les décisions sont prises par délibération entre les membres de la CSD.

Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux ou l'oubli du report des scores... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oublis de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Si une feuille est saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre), les motifs liés aux informations erronées ou manquantes donneront systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.